



## Mémoire de la Ville de Terrebonne sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

7 juin 2021

---

### Complément d'information

Nous souhaitons par la présente, apporter un complément d'information à la question du président de la commission, monsieur Joseph Zayed, lors de la présentation de notre mémoire le 26 mai 2021 en soirée. Sa question portait sur la cible de génération de déchets que la Ville de Terrebonne s'est fixée pour 2040 de 225 kg/habitant/an à savoir s'il s'agissait bien de résidus ultimes.

Il nous apparaît important de clarifier notre message afin de faciliter la réflexion et la compréhension des commissaires sur la notion de résidus ultimes. Tout d'abord, comme nous l'avons présenté, la caractérisation du bac à déchet réalisée par RECYC-QUÉBEC en 2019 faisait état d'une proportion de seulement 4,9 % de résidus ultimes, soit les résidus qui ne peuvent faire l'objet de réemploi, de recyclage ou de valorisation. La génération de déchets à Terrebonne en 2019 s'est élevée à 587 kg/habitant/an, ce qui équivaldrait à seulement **29 kg/habitant/an** de résidus ultimes. Or, notre cible de 225 kg/habitant/an en 2040 a été estimée en tenant compte de notre historique territorial de génération de déchets ainsi que des mesures mises en place. En dépit de tous les efforts consentis, nous serons encore loin d'un réel résidu ultime. D'où la pertinence de nos 14 recommandations afin de permettre de réduire plus rapidement la génération de déchets au Québec. Quoi qu'il en soit, le constat demeure frappant, les estimations actuelles ne nous permettent pas de viser à éliminer uniquement les résidus ultimes, et ce, même dans un horizon de 20 ans.

Nous espérons que ces clarifications sont éclairantes et nous profitons de l'occasion pour vous remercier de l'intérêt porté à notre mémoire et nous vous souhaitons une bonne poursuite des travaux de la commission.